Le Bulletin Majellois

Volume 12 numéro 6 décembre 2017

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 MESSE DE NOËL 20H00	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

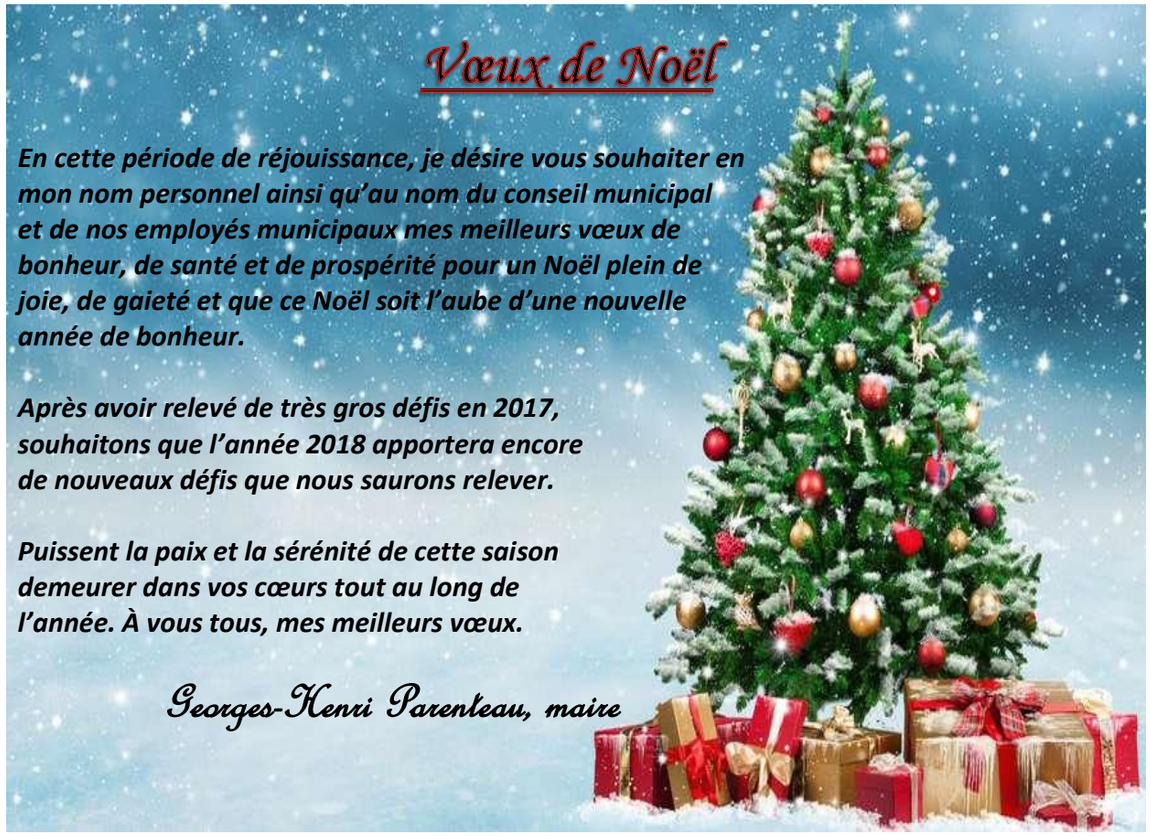

Vœux de Noël

En cette période de réjouissance, je désire vous souhaiter en mon nom personnel ainsi qu'au nom du conseil municipal et de nos employés municipaux mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour un Noël plein de joie, de gaieté et que ce Noël soit l'aube d'une nouvelle année de bonheur.

Après avoir relevé de très gros défis en 2017, souhaitons que l'année 2018 apportera encore de nouveaux défis que nous saurons relever.

Puissent la paix et la sérénité de cette saison demeurer dans vos cœurs tout au long de l'année. À vous tous, mes meilleurs vœux.

Georges-Henri Parenteau, maire

FERMETURE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau sera fermé pour le temps des Fêtes du 18 décembre 2017 au 11 janvier 2018. Pour toutes urgences, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à info@munistgerardmajella.com ou communiquer avec le maire M. Georges-Henri Parenteau au (450) 789-2617 ou avec l'inspecteur municipal Stéphane Morin au (450) 494-0823.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL
Mardi le 16 janvier 2018 à 20h

Membres du Conseil municipal

Maire
M. Georges-Henri Parenteau 450 789-2617

Conseillers
Siège no 1.
M. Éric Tessier 450 789-0947

Siège no 2.
M. Yvan Côté 450 789-2146

Siège no 3.
M. Louis St-Germain 450 789-0038

Siège no. 4
M. Jacques Mondou 450 789-5667

Siège no 5.
M. Jean Beaubien 450 789-0843

Siège no. 6
M. Claude Villiard 450 789-3143

Inspecteur municipal
Stéphane Morin 450 494-0823
smorin@pierredesaurel.com

Bureau municipal
444, rang St-Antoine
Saint-Gérard-Majella, Qc J0G 1X1
Téléphone : 450-789-5777
Télécopieur : 450 789-0065
Mme Anny Boisjoli, directrice gén. et secrétaire-trés.

Facebook : www.facebook.com/stgerardmajella/
Courriel : info@munistgerardmajella.com
Site web : www.saintgerardmajella.ca

HORAIRE :
Lundi et mardi de 8h00 à 16h00
Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

Services aux citoyens

Bureau de Poste Yamaska :	450 789-2317
COOP de santé Shooner/Jauvin :	450 568-3296
COOP Internet Pierre-De Saurel :	450 782-3306
Cours d'eau MRC (Mme Trudel) :	450 743-2703
Régie incendie Pierreville/SFL :	450 568-2171
Service des animaux : SPAD	855 472-5700
Transport adapté et collectif :	450 746-7827

Vie paroissiale Saint-Gérard-Majella

La visite de Mgr André Gazaille à Saint-Gérard-Majella

Samedi le 11 novembre dernier, notre évêque, Mgr André Gazaille, a visité la communauté chrétienne de Saint-Gérard-Majella ; sa visite n'avait rien des panaches des anciennes visites d'évêque dans les paroisses ; la visite de Mgr fut des plus simples et des plus cordiales. La quinzaine de personnes présentes ont échangé simplement sur diverses questions portant sur l'avenir de la communauté chrétienne, de la rareté des prêtres et même de la venue de prêtres venant de l'extérieur ; sur cette question Mgr a répondu que c'était plus délicat et complexe. Il a donné comme exemple que le prêtre venu de l'extérieur serait plutôt seul, contrairement aux missionnaires du passé qui y allaient avec leur communauté religieuse. Mgr a même raconté son cheminement pour devenir prêtre et comment il a appris sa nomination comme évêque. L'intention de Mgr était de rencontrer et d'échanger avec des chrétiens et chrétiennes sur le vécu de la communauté chrétienne de Saint-Gérard-Majella.

Célébrations de Noël et du Jour de l'An

Dimanche 24 décembre à 20h, **au Centre des services municipaux de Saint-Gérard-Majella, messe de Noël.**

Dimanche 31 décembre à 19h, **à l'ancienne salle municipale, messe du Jour de l'An.**

À propos des messes le samedi soir au Centre des services municipaux
Il peut arriver que quelques fois il y ait des modifications pour le lieu de la messe du samedi soir. Ensemble, nous regarderons les possibilités qui s'offrent à notre communauté chrétienne Saint-Gérard-Majella.

Merci à la Municipalité de Saint-Gérard-Majella
La communauté chrétienne Saint-Gérard-Majella tient à remercier la Municipalité Saint-Gérard-Majella et son conseil municipal pour son acceptation de louer ses locaux afin de permettre à la communauté chrétienne de se rassembler et célébrer dans ses locaux. Notre évêque, Mgr André Gazaille, est reconnaissant à la Municipalité pour cet esprit d'entraide et de collaboration qui existe entre la communauté chrétienne et la Municipalité Saint-Gérard-Majella.

Rappel pour la dîme 2017-2018
D'abord un merci pour les personnes qui ont répondu avec empressement et générosité à l'avis de dîme 2017-2018 qui a été envoyé. C'est toujours le temps, pour les personnes qui le désirent, de répondre à l'avis de dîme. La dîme (soutien financier à la paroisse) est de 65$ cette année pour tout adulte catholique. Merci pour votre soutien. Un reçu d'impôt peut être fait pour la personne qui le désire.

PAR LIONEL EMARD, PTRE-CURÉ

ÉTIQUETTES 2018 POUR LES BACS NOIRS EXCÉDENTAIRES

DISPONIBLES DÈS LE 4 DÉCEMBRE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

Les étiquettes 2018 pour les bacs à déchets excédentaires sont disponibles auprès de votre municipalité au coût de 60 $. Celles-ci sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Notez qu'à partir du 1er juillet, le coût sera de 35 $ par étiquette pour la même période de validité.

Le nombre de bacs bleus et bruns sont, quant à eux, illimités. De plus, les sacs de plastique transparent déposés à côté du bac bleu et contenant des matières recyclables sont acceptés lors de la collecte.

MRC DE Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM

Pour plus d'information : 450 743-2703

JOYEUSES FÊTES !

Nous profitons de la magie des Fêtes pour vous remercier de votre fidélité.
Que Noël et la nouvelle année vous apportent tout ce que vous désirez !
Nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité !

Horaire pendant la période des Fêtes	
Lundi 25 décembre	Fermé
Mardi 26 décembre	Fermé
Mercredi 27 décembre	Ouvert
Jeudi 28 décembre	Ouvert
Vendredi 29 décembre	Ouvert
Lundi 1er janvier	Fermé
Mardi 2 janvier	Fermé
Mercredi 3 janvier	Ouvert

Desjardins Caisse de Nicolet

Saviez-vous que vous pouvez nous joindre 7 jours sur 7 grâce à notre horaire téléphonique prolongé et ce, même pendant les congés des Fêtes : de 6h à 22 h en semaine et de 8 h 30 à 16 h le week-end. Disponibles en tout temps : guichets automatiques, AccèsD téléphone, Internet et mobile.

819 293-8570 ▪ 1 877 393-8570

Caisse Desjardins de Nicolet

Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel

Chronique policière

ENTREPRISES, SOYEZ VIGILANTES À LA FRAUDE DU FAUX FOURNISSEUR

La Sûreté du Québec désire mettre en garde le public contre la fraude du faux fournisseur, un stratagème en émergence sur le territoire québécois qui vise les petites et moyennes entreprises. À ce jour, des milliers de dollars ont été transférés à l'extérieur du Canada.

Qu'est-ce que la fraude du faux fournisseur?
Dans un premier temps, le fraudeur capte les échanges entre une entreprise québécoise et un fournisseur se trouvant à l'extérieur du pays. Ce dernier analyse non seulement les transactions, mais également les liens entre les individus. Lorsqu'il possède assez d'information sur les deux entreprises, le fraudeur usurpe l'identité du fournisseur, et par supercherie, demande par courriel au client de procéder à un paiement bancaire dans un compte autre que celui utilisé habituellement pour le même type de transaction. L'entreprise cliente, convaincue de faire affaire avec le fournisseur, procède au paiement par des transferts bancaires autorisés par voie électronique.

Malheureusement, ce n'est que plus tard, lors de réel échange avec le fournisseur que l'entreprise client constate la fraude.

Conseils de prévention :

- Sensibiliser et établir des mesures de sécurité à l'interne auprès des personnes ayant les accès aux virements;
- Effectuer systématiquement des vérifications auprès de personnes en autorité au sein de l'entreprise avant de procéder à une transaction;
- Prévoir, systématiquement, un contre-appel de la banque en cas de virement au-dessus d'un certain montant;
- Limiter la communication d'informations sur l'organisation de l'entreprise, son organigramme, la communication d'informations individuelles, site Internet de l'entreprise, médias sociaux.

Trop tard, vous avez été pris au piège. Que faire?

- Porter plainte à votre service de police local;
- Avisez et vérifiez avec votre institution bancaire (dépendamment du délai il est parfois possible de faire geler les fonds;)
- Rapporter la fraude au Centre antifraude du Canada;
- Procéder à des vérifications par le service informatique à l'interne (département TI) de l'entreprise pour tenter d'identifier l'adresse IP;
- Faites appel à un avocat au privé, idéalement dans le pays où l'argent a été transféré pour une possibilité de récupérer une partie des fonds; (compte tenu de la nature internationale des transferts de fonds et des délais au niveau judiciaire).

Service des enquêtes sur les crimes économiques
La Sûreté du Québec détient un Service des enquêtes sur les crimes économiques qui a pour mandat d'enquêter sur les nouvelles formes de criminalité économique telles que l'usurpation d'identité à des fins de détournement de fonds. Elle réalise des enquêtes relatives à la criminalité économique sur l'ensemble du territoire québécois et enquête sur les produits acquis à la suite de la commission de crimes économiques.

Pour plus d'informations sur la prévention de la fraude, le public est invité à visiter le site web de la Sûreté du Québec au www.sq.gouv.qc.ca et à consulter le site Internet du Centre antifraude du Canada .

Annie Létourneau, sergente
Responsable des relations avec la communauté
Sûreté du Québec -MRC de Pierre-De Saurel

HOMMAGE À MONSIEUR LE CURÉ

Lors de la dernière célébration de la confirmation, les enfants vous ont offert symboliquement, Monsieur le curé, un cœur de feu brûlant d'amour venu tout droit de leur petit cœur enflammé. À 79 ans, vous êtes encore le grand capitaine de ce majestueux navire qu'est le « Saint-Michel »; puissiez-vous en tenir la barre encore longtemps. Et nous, l'équipe d'animation pastorale, qui avons la chance de vous connaître plus intimement, nous reprenons tout simplement les paroles de la chanson de Jean-Pierre Ferland : « Une chance que j't'ai. Je t'ai, tu m'as. Une chance qu'on s'a ». Avec la candeur de nos cœurs d'enfants, nous vous aimons vraiment cher Lionel! Par vents et marées droit devant, nous irons. Merci pour votre cœur de feu si rempli d'espérance et d'amour. Comme l'écrivait l'apôtre Paul en citant les paroles de Jésus : « il y a bien plus de bonheur à donner qu'à recevoir » (Actes 20, 35).
C'est là votre vie, Monsieur le curé.

Lise Daigneault et les membres de l'équipe pastorale : Lyne, Véronique, Martine, Alex et Jacques

Les cours de ZUMBA reprendront le mardi 30 janvier, 19 h à l'école Mgr-Brunault de St-David.

6 $ du cours pour les cours à l'unité ou 5 $ du cours à l'achat d'une session de 12 cours (60 $).

Si possible, apportez un tapis de yoga et des poids légers.

Aussi, ZUMBA KIDS pour enfants/parents à compter du samedi 27 janvier, 9 h 30, à la salle Léo-Théroux de Yamaska. 10 $ par famille / cours, du 27 janvier au 14 avril 2018.

Pour informations, Mélanie au (450) 789-5542 instructrice certifiée

M. Daniel Forcier (qui nous a fait don de la restauration de la cloche) et M. Vincent Leclair (architecte du projet)

INAUGURATION DU CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

De gauche à droite :
M. Louis St-Germain (conseiller municipal), M. Sylvain Rochon (député de Richelieu), M. Louis Plamondon (député de Bécancour-Nicolet-Saurel), M. Yvan Côté (conseiller municipal), Mme Anny Boisjoli (directrice générale), M. Georges-Henri Parenteau (maire), M. Claude Villiard (conseiller municipal), M. Jacques Mondou (conseiller municipal), M. Jean Beaubien (conseiller municipal) et M. Éric Tessier (conseiller municipal).

INAUGURATION DU CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

C'est avec beaucoup de fierté que les membres du Conseil municipal de Saint-Gérard-Majella ont inauguré, le 9 décembre dernier, le tout nouveau Centre de services municipaux de la municipalité, où pour l'occasion, le chanteur Grégory Charles était présent pour mettre l'ambiance à la soirée.

Une soirée qui marquera l'aboutissement d'un long processus débuté il y a 5 ans, où le conseil municipal s'est rendu à l'évidence que l'église, malgré sa grande valeur patrimoniale, devait être démolie faute d'avoir la capacité de soutenir la mise à niveau et de rencontrer les normes de sécurité.

En effet, en 2015, nous apprenions la présence d'amiante dans le bâtiment de l'Église, une information lourde de conséquences pour notre petite communauté. Pour cette raison et plusieurs autres, le conseil municipal a pris la décision d'acquérir le terrain de l'église, de démolir le bâtiment et d'y construire un tout nouveau centre de services municipaux. Ce centre profitera assurément au développement de notre communauté rurale en plus de s'inscrire dans une vision d'occupation dynamique du territoire. L'espace privilégié qu'il occupe, au cœur du village, aura certainement un effet bénéfique sur le dynamisme de notre municipalité.

Le coût des travaux s'élève à un peu plus de 1,5 M$. La municipalité a pu compter sur une subvention de 887 640 $ en provenance du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) et d'une autre de 325 000 $ en provenance du Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

À cet effet, j'aimerais remercier le gouvernement du Québec pour l'aide financière qui nous a été octroyée et qui a permis à notre municipalité de renouveler ses infrastructures afin d'offrir des services essentiels à notre communauté.

Durant la soirée, un hommage a été rendu à la directrice générale Mme Anny Boisjoli pour le travail accompli. Enfin, je remercie tous les bénévoles et l'ensemble de la population qui témoigne régulièrement de sa satisfaction pour les services que la mairie lui rend au quotidien. Ce nouvel équipement municipal permettra sans doute de rehausser la quantité et la qualité des services offerts, et c'est vous toutes et tous qui en bénéficierez.

M. Georges-Henri Parenteau, maire

NOUVEAU LOGO

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau logo. Tant qu'à nous refaire une beauté, nous en avons profité pour adopter un nouveau logo avec un graphisme plus actuel et cohérent avec l'ouverture du nouveau centre municipal.

L'année dernière a été remplie de projets et le besoin s'est fait ressentir de rafraîchir notre image tout en conservant notre identité et notre mission. Pour entreprendre cette démarche, les membres du Conseil municipal et la population ont été consultés. Les commentaires qui sont ressortis de ces consultations ont permis de donner des directives spécifiques au concepteur, Éric Bélisle, de Créatif Concept, que nous remercions d'ailleurs pour son excellente collaboration.

C'est donc avec fébrilité et enthousiasme que la municipalité de Saint-Gérard-Majella vous présente son nouveau logo.

Repensé de fond en comble, le logo se veut à l'image de notre municipalité, c'est-à-dire dynamique et en constante évolution.

Sous cette apparente simplicité graphique se cachent des significations qui nous plaisent bien. Saint-Gérard-Majella étant un milieu agricole, les couleurs et l'équilibre entre les différents éléments évoquent un sentiment de sécurité et de confiance qui, nous le souhaitons, inspirera les citoyens actuels et futurs, à y vivre et y évoluer.

AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT que selon l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Côté appuyé par M. Louis St-Germain et résolu unanimement :

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2018
À 20H00

- Mardi le 16 janvier 2018
- Lundi le 5 février 2018
- Lundi le 5 mars 2018
- Mardi le 3 avril 2018 (Pâques)
- Lundi le 7 mai 2018
- Lundi le 4 juin 2018
- Lundi le 2 juillet 2018
- Lundi le 6 août 2018
- Mardi le 4 septembre 2018 (Fête du travail)
- Jeudi le 27 septembre 2018
- Lundi le 5 novembre 2018
- Lundi le 3 décembre 2018

D'adopter le calendrier des séances ordinaires de l'année 2018.
QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

La directrice générale
Anny Boisjoli